

SIDE-EVENT « TRANSHUMANCE DAY » :

Approche pluridisciplinaire d'une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière au service d'une coexistence pacifique

Le 9 décembre 2020 s'est tenu dans la salle de Réunion Kinshasa de l'hôtel Fleuve Congo le side-événement appelé « Transhumance day ». Cette journée de réflexion stratégique sur la thématique de la transhumance apaisée a rassemblé les experts des différents blocs géographiques identifiés dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de N'DJAMENA. A cette occasion, une feuille de route et un cadre logique, fruits des précédentes sessions des travaux, ont été présentés. Différents exposés ont également illustré la diversité des activités menées par des acteurs de la conservation, en lien avec la gestion apaisée de la transhumance. L'évènement dont Me Mayen Bertille, Coordinatrice du Projet GIZ/PAPFor-TGS-FL (personne ressource GIZ BSB Yamoussa) assurait la Modération était présidé par le Facilitateur du PFBC, Honorable Dr Christian Ruck assistés du Co-facilitateur du PFBC, le Ministre Raymond MBITIKON, par le Professeur Michel BAUDOUIN, Directeur de l'ERAIF et de Madame Florence PALLA, Coordinatrice du Projet d'Appui à l'OFAC. L'économie des échanges de cette journée de travail ci-dessous souligne le constat fait par les participants, relève les cinq grands points qui ont émergés des réflexions et présente les principales recommandations formulées aux termes des travaux.

Un constat : les flux des transhumants du Sahel vers la zone équatoriale ne cesse d'augmenter avec ses corollaires de trafics en tout genre, l'insécurité, les impacts socio- économiques négatifs, les menaces et pressions sur la conservation de la Biodiversité.

Les pays sont affectés différemment et l'on note trois dimensions :

- Les pays qui ont une longue histoire d'hôtes des transhumants sont aujourd'hui submergés par les flux incontrôlés et incontrôlables de transhumants ;
- Les pays qui étaient des zones de transit pour les transhumants sont de nos jours des destinations finales des transhumants ;
- Les pays qui ne connaissaient pas la transhumance, se retrouvent depuis un passé récent affectés par ce phénomène.

Cinq Grand points émergent des échanges

1. Adopter une approche pluridisciplinaire d'une gestion apaisée de la transhumance transfrontalière au service d'une coexistence pacifique comme alternative à la gestion traditionnelle de la transhumance qui porte en elle les germes de conflits à plusieurs variables ;
2. L'implication des états dans la gestion de cette transhumance apaisée dans la mesure où ils sont tributaires de la souveraineté ;
 - a. La problématique est complexe et va au-delà des frontières des Etats, conséquemment, les acteurs aux niveaux diplomatiques, politiques et opérationnels doivent accompagner les Etats dans l'appropriation et mise en œuvre des accords signés entre les états sur : la gestion de la transhumance, la gestion concertée des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la lutte contre la criminalité transfrontalière ;
 - b. L'implication des autorités traditionnelles est importante pour gérer cette problématique ;
 - c. Le revenu financier considérable de la transhumance pourrait être un élément utile à la structuration des groupes de transhumants, dans la mesure où la taxation serait un mécanisme de régulation du mouvement de la transhumance.
3. L'ancrage institutionnel de "l'Action Transhumance Apaisée" des pays et leurs partenaires stratégiques dans l'optique d'assurer la coordination de l'action de tous les acteurs est primordiale ;
4. Le financement durable des Plans d'Investissements Pays ; et

5. Le monitoring de la route de la transhumance / des mouvements des transhumants du sahel vers la zone équatoriale.

Recommandations

Aux termes des travaux, les participants de la "Transhumance DAY Side Event" recommandent :

- **À La CEEAC** : de porter institutionnellement le processus de recherche de solution pour une transhumance apaisée dans la sous-région et de jouer un rôle de coordination dans les initiatives en cours ou futures ;
- **À la CEEAC et l'IGAD** : de conclure un MoU pour la collaboration dans la gestion transfrontalière de la Transhumance dans les trois blocs du processus de N'Djamena ;
- **À la Facilitation du PFBC et à la CEEAC** : de mener dans un court terme des actions de plaidoyers auprès des Etats pour qu'ils s'approprient la problématique de la transhumance apaisée ; de poursuivre la mise œuvre de la fiche d'action politique et diplomatique des blocs géographiques, mener des actions de plaidoyers pour le financement des feuilles de routes budgétisées des blocs géographiques ;
- **Aux Etats** : de s'approprier les initiatives novatrices réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de N'Djamena en ce qui concerne la transhumance, la collaboration transfrontalière en relation avec la gestion concertée des ressources naturelles et développer les Plans d'investissement Pays;
- **À la CEEAC et à l'UNODC** : de procéder à une revue des accords bilatéraux et multilatéraux existants entre les différents pays concernés et évaluer leurs niveaux de mise en œuvre d'une part et d'autre part de faciliter l'élaboration des accords de coopération entre les pays demandeurs, d'autre part ;
- **Aux Etats** : de privilégier les accords bilatéraux adaptés aux exigences des acteurs tout en capitalisant sur les acquis des accords de collaborations déjà en cours ;
- **Aux opérateurs publics et privés** : de mener des actions pilotes de fiscalité en lien avec la gestion de la transhumance et des actions de développement de la filière bovine

Morceaux Choisis : conseils avisés d'hommes d'expérience :

L'Honorable Dr. Christian Ruck Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne pour le PFBC 2020/21)

La démarche méthodologique du processus de N'Djamena a trois étapes : i) 2019 - la conférence de N'Djamena pose le jalon des concertations politiques de haut niveau sur la problématique de la transhumance transnationale entre le Sahel et l'Afrique Equatoriale avec une attention particulière sur la dégradation des écosystèmes autour du Lac Tchad et la lutte contre le Braconnage et autres activités criminelles transfrontalières ; ii) 2020 - la mise en place du processus s'est effectué entre autre action avec la concertation des experts pays à Douala et l'élaboration des outils de travail programmatique (cadre logique, feuille de route budgétisée, plan d'action diplomatique du Facilitateur) ; iii) en 2021 nous devons passer à de l'action de manière concrète. Les résultats de la mise en œuvre du Processus de N'Djamena des différents blocs doivent être transmis (ou se rassurer de l'accusé de réception des) aux ministères sectoriels concernés. Les partenaires viennent en appui aux Etats qui ont le lead. N'DJAMENA 2 commence dès maintenant avec les Etats dans le processus comme gage du succès de l'action.

Son Excellence Monsieur François-Xavier de Donnea (Facilitateur du Royaume de Belgique pour le PFBC 2017/18)

- *Certains Etats ont conclu des accords de collaboration transfrontalière. Il faudrait donner la priorité aux accords bilatéraux, avant de procéder aux accords multilatéraux. Entre chaque frontière il faut un accord de collaboration bilatéral entre les pays (Cameroun et le Tchad, Cameroun- RCA, Cameroun-Congo Brazzaville, RCA-Tchad, RCA-RDC, RDC- Sud Soudan...).*

- *Entre janvier et février, les experts devraient travailler sur les documents à soumettre au Partenariat lors de la prochaine rencontre de mars. Au-delà de la pandémie du Covid 19 qui a ralenti les initiatives en cours, les discussions entamées lors de la 1re réunion à Nago ru avec la délégation sud soudanaise pour discuter de l'accord entre le Sud Soudan et la RDC sont restés en berne à la suite du changement de la composition du gouvernement. Ces parties sont demandereses et devraient être appuyées. Il n'est pas nécessaire de réinventer l'eau chaude mais plutôt d'adapter les accords aux exigences et contraintes des autres acteurs, comme l'accord Rwanda-Congo-Ouganda, signé il y a 15 ans juste après la guerre civile.*

Monsieur Raymond MBITIKON Co-Facilitateur de la République Fédérale d'Allemagne pour le PFBC 2020/21)

La Facilitation de la République fédérale d'Allemagne a fait de la transhumance une de ses priorités dans sa feuille de route. La transhumance nécessite un engagement multi acteurs. Il est important de mettre en place une Task Force pour les questions de fiscalité et para fiscalité en relation avec la transhumance transfrontalière. Nous devons explorer les contours du rôle institutionnel et de coordination de la CEEAC qui pourrait être porteuse d'une mission politique et diplomatique dans l'optique de créer / maintenir la collaboration avec la CEADAO, IGAD, CILLS, OFAC, OFCSA, UNODC, faciliter avec le PFBC l'élaboration d'une feuille de route consensuel et faire le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds pour les activités y afférentes.

Professeur Michel BAUDOUIN, Directeur d'ERAIF

- *La dynamique du processus de Ndjama et de Douala était sur la bonne voie jusqu'à ce que le Covid 19 paralyse le processus. Toutefois, la signature effective des accords par les Etats concernés doit avoir lieu en 2021. A cet effet, un agenda concret est nécessaire pour avancer et finaliser les accords entre pays. La plupart des budgets mentionné dans le Cadre logique peuvent être financé sur ligne existante ;*
- *La Transhumance est comparable à une banque sur pied dont la source de revenu devrait faire l'objet de taxation et de régulation. La mise en place de la fiscalité et parafiscalité prendra du temps. De ce fait, il faudrait démarrer des opérations pilotes dès à présent (par opérateurs volontaires).*

Monsieur Maxime Nzita, Chef de Mission ECOFAC – auprès de la CEEAC

Il est primordial d'identifier le contour institutionnel et les hypothèses appropriées à prendre en compte pour accompagner la mise en œuvre des investissements pays – Vers N'Djamena 2. La question du financement durable des programmes d'investissements Pays reste la préoccupation première des Etats. La facilitation devrait poursuivre au niveau politique, la validation des plans d'actions avec les Etats membres de la COMIFAC/CEEA. Il est souhaitable que les Etats aient leur cadre logique séparé qui ciblerait l'action permettant ainsi de créer des conditions politiques et institutionnelles favorables à une la mise en œuvre de la feuille de route de N'Djamena.

Madame Florence Palla, Coordinatrice du Projet d'Appui à l'OFAC / COMIFAC

La construction d'un mécanisme régional de suivi et gestion de la transhumance transfrontalière est un des éléments clés de la gestion apaisée de la transhumance transfrontalière. Il serait judicieux d'avancer vers la mise en place ou le renforcement d'une plate-forme de concertation transfrontalière et de la gouvernance des données pour la gestion de la transhumance (Harmonisation des indicateurs de suivi indépendamment des partenaires financiers). OFAC et ECOFAC VI sont impliqués dans le suivi institutionnel sous régional et le monitoring institutionnalisé de la transhumance.

Me Bertille Mayen, Personne Ne ressource pour le Projet GIZ d'appui au Complexe BSB Yamoussa

Le défi d'un dualisme au cœur des politiques traditionnelles de gestion de la transhumance transfrontalière est un élément clé à prendre en considération dans l'approche multi acteurs. L'étude réalisé par DFS-GIZ/BSB Yamoussa en quatre Tomes et l'opérationnalisation de la plateforme Egou-Gol (transhumance en foulbé font

ressortir la nécessité d'intégrer les autorités traditionnelles dans les systèmes de gestion de la Transhumance apaisée pour une cohabitation pacifique. Faire une radioscopie des accords traditionnels et des accords de coopération sur la transhumance autour du Bassin du Lac Tchad permettrait d'avoir une vision globale de l'existant dans l'optique de les adapter aux besoins des institutions administratives et politico-traditionnelles.